Les brûlis 1991 ont été mis à jour en utilisant l'image "SPOT" du 8 août 1991.

Compt. for. : 5516-6003-8031

À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — — de division de recensement
— — — de municipalité
— — — de canton, de seigneurie
— — — de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe sur traînée
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Sylvicultural (dégagement)
Plantation à densité
Plantation en bouquets
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation
Récolte dans les bâtiés isolées (abattage de tiges)

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbation et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à mélèze
— — — à pin gris
— — — à pin (plantation)
— — — à peuplier
— — — à mélèze
— — — (plantation)

PEUPLIER
— — — (épinette noire et/ou bois rouge occupent plus de 75% de la portée-tige)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à mélèze
— — — à épinette
— — — à épinette et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à épinette et/ou épinette
— — — (plantation d'épinette blanche)
— — — (plantation d'épinette de Norvège)
— — — (plantation d'épinette noire)
— — — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — — (le sapin et/ou bouleau blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à mélèze
— — — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Cèdrière
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à peuplier
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)

Pruchière
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Mélèzin
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à peuplier
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Bouleau à bouleau jaune
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
Épinette avec sapin
Épinette rouge résineuse
Mélange à feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — — à essences intolérantes
— — — à essences tolérantes
— — — sur station humide
Bouleau à bouleau blanc
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — — à bouleau jaune
Bouleau à bouleau jaune
— — — à feuillus d'essences intolérantes
— — — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — — — — — à bouleau jaune
— — — — — — à chêne rouge
— — — — — — de peuplier hybride
— — — — — — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche seulement
⊖ 1 à 50 % ⊗ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
30	31-50
50	51-70
70	71-80
80	81-90
90	91-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
80-60	60-80
80-70	70-80
100-70	70-100

FORÊT RÉSINEUSE

Jn/pure indéterminée: Plus de la dominance de feuillus, indéterminé, majorité des tiges entre D et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre D et 10 cm.

Vx/pure indéterminée: Plus de la dominance de feuillus, indéterminé, majorité des tiges certaines de 10 cm. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 10 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ	1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (27m)
HAUTEUR						
A 90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	ocun
Moyenne	31 à 40 %	P
Forte	41 à 50 %	T
Très forte	51 et plus	Q

Superficie minimale de pente 3-25 %

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES DES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 cp 90 ans 1 — S: densité; E: classe de pente; C: classe d'âge; cp: mode de l'origine; 90 ans: âge; 1: classe de hauteur; C: classe de densité; E: sous groupe d'essences; 1: groupement d'essences

R C5 H8 D1 — R: classe de pente; C: classe d'âge; H: origine; 8: classe de hauteur; D: classe de densité; 1: type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR., CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC.
SIGNATURE : Jacques Laliberté

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1986
Année de publication : 1988
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 2

Mode de tenure ou de gestion: 0
Bloc d'aménagement: 00
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique: 33308*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 90900
Division de recensement: 1
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4062*

Région écologique: 11G

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA-CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/5/87
Déclinaison magnétique : 20° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-7 S.E. S.O. N.E. N.O.	32-8 S.E. S.O. N.E. N.O.	22-L-5 S.E. S.O. N.E. N.O.
32-2 S.E. S.O. N.E. N.O.	32-1 S.E. S.O. N.E. N.O.	22-L-4 S.E. S.O. N.E. N.O.
32-H-15 N.E. N.O.	32-H-16 N.E. N.O.	22-E-13 N.E. N.O.

32 I/1 N.E.